

## AMANVILLERS

### Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS   | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|--|---|--|
| AS1  | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales. | Article L. 20 du Code de la santé publique.<br>Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.  | Captages de la ville de MONTIGNY les METZ, arrêté préfectoral n°87/AG /16334 du 03 juin 1987 modifié le 27 juin 1991. | Agence régionale de santé Grand-Est<br>Délégation territoriale de Moselle<br>4 rue des messageries<br>57045 METZ Cedex 1   |
| EL7  | Servitudes d'alignement.  | Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière).<br>Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD).<br>Décret du 14/3/64 (Voies communales) | RD 51, approbation le 11.02.1884.   | Conseil Départemental de Moselle<br>U.T.T. de Metz - Orne<br>17 quai Wiltzer - BP 11096<br>57036 METZ CEDEX 1  |
| EL7  | Servitudes d'alignement.  | Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière).<br>Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD).<br>Décret du 14/3/64 (Voies communales) | RD 643, approbation le 12.07.1930.  | Conseil Départemental de Moselle<br>U.T.T. de Metz - Orne<br>17 quai Wiltzer - BP 11096<br>57036 METZ CEDEX 1  |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.                                       | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.  | Ligne aérienne à 2 circuits 63 KV<br>N°1 AMANVILLERS-BATILLY et<br>N°1 AMANVILLERS-MONTOIS.                           | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|---|---|--|
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.   | Poste 63 KV N°1 AMANVILLERS.  | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.   | Ligne aéro-souterraine HTA 17,5 KV N°01.                            | URM<br>Service Distribution<br>2bis rue Ardant du Picq - B.P. 10102 -<br>57014 METZ Cedex 01   |
| PT1  | Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques. | Articles L 57 à L 62-1 et R 27 à R39 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la Poste et des télécommunications, modifiée par la loi du 26.7.1996 de réglementation des télécommunications), Article L 108. | Centre d'AMANVILLERS - METZ- Fort de la Folie, décret du 12.06.1987 | Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de METZ<br>1 rue Maréchal Lyautey<br>CS 30001<br>57044 METZ Cedex 01  |
| PT2  | Servitudes de protection contre les obstacles .                       | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.                | Centre AMANVILLERS- METZ FORT DE LA FOLIE, décret du 30.06.1987.    | Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de METZ<br>1 rue Maréchal Lyautey<br>CS 30001<br>57044 METZ Cedex 01  |

| <b>CODE</b> | <b>NOM OFFICIEL</b>                             | <b>TEXTES LEGISLATIFS</b>  | <b>ACTE L'INSTITUANT</b>  | <b>SERVICE RESPONSABLE</b>  |
|-------------|---|--|---|---|
| PT2         | Servitudes de protection contre les obstacles . | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T. | F.H. Saulny Fort Lorraine-Haraumont, décret du 02.05.1990   | Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>BP n°30001<br>57044 METZ Cedex 1 |
| PT2         | Servitudes de protection contre les obstacles . | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T. | Centre de SAULNY - FORT LORRAINE, décret en date du 28.11.1990. Le Décret du 23.11.1967 est abrogé. | Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>BP n°30001<br>57044 METZ Cedex 1 |